

POINT SUR LES LABELS DELIVRES PAR L'UFOLEP

Dans le cadre du Pôle Développement récemment restructuré, une réunion relative aux labels délivrés par l'UFOLEP s'est tenue le 7 janvier dernier et avait pour objet l'harmonisation et la clarification des éléments propres à chaque label. Aujourd'hui l'UFOLEP délivre 2 types de label :

- Le label général
- Les labels spécifiques
 - o Label « Développement Durable »
 - o Label « Accueil handicaps »
 - o Label « Santé »

A ce jour, plus de 100 labels généraux ont été délivrés par les comités départementaux aux associations identifiées par leurs soins, aussi il est important d'harmoniser et de clarifier les pratiques.

D'un point de vue de l'organisation nationale, le label général est traité par Patricia CLAVIER NANN et Laurence BRIEN. Maryse SEGONDY assure le suivi politique du label général.

Les labels spécifiques sont traités par :

- Label « Développement Durable » → Laëtitia ZAPPELLA / Suivi politique → Lucienne ROQUES
- Label « Accueil handicaps » → Benoît GALLET / Suivi politique → Alain BOUGEARD
- Label « Santé » → Laure DUBOS – Suivi politique → Henriette MANUEL

La coordination (label général + labels spécifiques) est assurée au plan politique par L. ROQUES et au plan technique par L. BRIEN.

Il existe aussi un dispositif de labels « sportifs » gérés par certaines CNS qui devraient être un « palier » vers une démarche de labellisation plus générale de l'association concernée.

LES DOTATIONS

Suite à la réunion du 7 janvier 2011, il est convenu des dotations suivantes pour l'année 2011. Attention, certaines dotations changent (notamment celles relatives au label santé !

- **Pour le label général**
 - o Remise d'un diplôme
 - o Un guide développement durable
 - o 5 plaquettes partenaires
 - o 20 stylos
 - o 1 plaquette « école de sport »
 - o 3 affiches « école de sport »
 - o 1 CD Rom comportant les logos :
 - Association labellisée UFOLEP
 - UFOLEP
 - Ligue de l'Enseignement
- **Pour le label « développement durable »**
 - o Remise d'un diplôme
 - o DVD Home de YAB (jusqu'à épuisement de l'existant)
 - o 1 exposition (jusqu'à épuisement de l'existant)
 - o 2 bouteilles d'eau
 - o 40 gobelets
 - o 5 guides « développement durable »
 - o 25 flyers « tee shirts éthiques »

- **Pour le label « accueil handicaps »**
 - o Remise d'un diplôme
 - o 10 chasubles
 - o 10 gobelets
 - o 10 guides UFOLEP
 - o 1 CD ROM Trivial Poursuite « handicaps »
 - o 1 flyer « Handiguide »
 - o 1 jeu de l'oie sur le thème du handicap
 - o 1 guide de sensibilisation « Prête moi ton handicap »
 - o 1 guide pédagogique multisports « sports et handicaps »

- **Pour le label « santé »**
 - o Remise d'un diplôme
 - o Mallette « Santé » (en cours d'élaboration)
 - o 1 mallette de premiers secours
 - o 1 CD Rom CNOSF « Sport et Dopage »
 - o 10 Gilets de protection

Afin de diminuer les coûts d'acheminement, il est également convenu de remettre aux comités départementaux les dotations lors de rencontres nationales (AG – Stage...). Sauf urgence et uniquement pour le label général, les dotations pourront vous être transmises par voie postale, merci de contacter Patricia CLAVIER-NANN.

REMISE DES LABELS

Pour la remise des labels il est proposé de l'organiser au cours d'un temps fort départemental (Assemblée Générale, manifestation d'envergure...) ; autant que de besoin, un élu national pourra être sollicité pour la remise officielle du label. Attention, ceci n'est pas une obligation.

DUREE DES LABELS - RENOUVELLEMENT

Le label général est délivré pour 4 ans (Cf. Convention) ; les labels spécifiques arriveront à terme en même temps que le label général (celui-ci étant un préalable à l'octroi du label spécifique).

Le renouvellement des labels reposera sur :

- L'évaluation de l'existant
- L'élaboration d'autres critères (de renouvellement) incitant à la progression

Une date de fin de labellisation sera rajoutée sur les diplômes délivrés.

SPECIFICITES AU LABEL « SANTE »

La Commission Nationale Sport Santé pilotée par Henriette MANUEL et Laure DUBOS élaborent de nouveaux critères en lien avec les axes prioritaires du projet fédéral « sport – santé ». Ainsi, les dotations relatives au label santé et les instructions des demandes sont suspendues jusqu'à la formalisation de ce travail.

CONTACTS

Label général

- Patricia CLAVIER NANN – 01.43.58.97.65 / pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr
- Laurence BRIEN – 01.43.58.97.55. / lbrien.laligue@ufolep-usep.fr

Label « santé »

- Laure DUBOS – 01.43.58.97.70 / ldubos.laligue@ufolep-usep.fr

Label « développement durable »

- Laëtitia ZAPPELLA – 01.43.58.97.79 / lzappella.laligue@ufolep-usep.fr

Label « handicap »

- Isabelle MATTHEY – 01.43.58.97.78 / imatthey.laligue@ufolep-usep.fr
- Benoît GALLET – 01.43.58.97.73 / bgallet.laligue@ufolep-uspe.fr

 ldubos.laligue@ufolep-usep.fr
pclaviernann.laligue@ufolep-usep.fr

Messieurs et Mesdames les Président(e)s
départementaux et régionaux

lettre émise par courriel

N/Réf. : HM/LD/PCN/032

PARIS, le 27 janvier 2011

Cher(e)s Ami(e)s,

Comme annoncé dans un courrier du 6 octobre 2010, le label santé a fait l'objet d'un travail d'actualisation, en concertation avec les autres instances nationales ayant en charge le suivi des différents labels fédéraux, afin d'harmoniser les procédures et les dotations allouées aux structures labellisées.

La nouvelle plaquette du label santé est ainsi en cours de finalisation et sera largement diffusée dans le réseau dès le mois d'avril.

Dans ces conditions, je vous demande de ne plus utiliser les anciennes plaquettes, désormais obsolètes, pour communiquer sur le label santé.

Toutefois, les demandes des associations en cours de labellisation dont le dossier a été jugé complet et recevable par l'échelon national au 31 janvier 2011, seront traitées selon les modalités de l'actuel dispositif dans les délais les plus brefs.

Les dossiers ne répondant pas aux exigences de la labellisation au 31 janvier seront réexaminés, dès leur régularisation, en fonction des critères du nouveau dispositif pour une labellisation en avril.

Je vous rappelle que la thématique « sport-santé » est une priorité nationale et vous invite à soutenir les projets qui pourront émerger dans vos départements et régions. A cet égard, le label santé doit être considéré comme un outil d'accompagnement et de valorisation des actions portées par nos associations dans le champ de la santé par le sport.

Bien cordialement,



Henriette MANUEL
Présidente de la commission nationale Sport Santé